

le 12 février 2015

## CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

**2015 DASCO 12** Collège Jean-François Oeben (12<sup>ème</sup>)-Renouvellement de la convention de répartition des charges de deux logements de fonction situés 17, rue de Reuilly (12<sup>e</sup>).

**Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu l'article L. 2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation un projet de convention, dont le texte est joint à la présente délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission,

Délibère

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec le collègue Jean-François Oeben (12<sup>e</sup>), une convention relative à la répartition et le remboursement des charges d'entretien du bâtiment abritant les deux logements de fonction situés au 17, rue de Reuilly (12<sup>e</sup>) et rattachés à deux établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré. Le projet de ladite convention est annexé à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 011, nature 628.78, rubrique 212 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris et suivants sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**